

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 9 février 2009, à 20 heures, au Centre communautaire Le Trivent.

Sont présents Messieurs les conseillers :

Jacques Bourduas, district 1
Antonio Fortier, district 2
Gilbert Thomassin, district 4
Harmel L'Écuyer, district 5
Raphaël Brassard, district 6

Est absent Monsieur le conseiller :

Yvon Hudon, district 3

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Pierre Vallée, maire.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussières.

027-09 Ouverture de la séance ordinaire

À 20 heures, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la séance ordinaire.

028-09 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GILBERT THOMASSIN
ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier 2009 et de la séance extraordinaire du 26 janvier 2009
4. Adoption des comptes des mois de décembre 2008 et janvier 2009
5. Adoption du règlement n° 579-09 - Règlement décrétant un programme « rénovation Québec », volet II-5 (accession à la propriété) de la Société d'habitation du Québec
6. Adoption du règlement n° 580-09 – Règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration par une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans
7. **Période de questions**
8. Autorisation de signature – entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et entente concernant la sécurité de l'information, dans le cadre du programme *Rénovation Québec* avec la Société d'habitation du Québec
9. Autorisation de signature d'entente – Projet domiciliaire « *Domaine Sainte-Brigitte-sur-le-Golf S.A., phase 2* »
10. Autorisation de signature d'entente – Projet domiciliaire « *Domaine Bellevue, phase 4* »
11. Autorisation de signature d'entente – Projet domiciliaire « *La Montagne des Eaux Claires, phase 2-D* »

12. Autorisation de signature d'entente – Projet domiciliaire « *Domaine de la rivière Richelieu, phase 1* »
13. Autorisation de dépense – Achats de bacs pour les matières recyclables
14. Octroi de mandat à *Groupe-conseil ENVIRAM* – réalisation du plan d'aménagement du parc Richelieu
15. Octroi de contrat à *Mission HGE* – construction d'un puits permanent et essais de pompage
16. Participation financière de la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval dans le transport adapté
17. Acceptation des dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux
18. Embauche de Monsieur Guillaume Bédard au poste d'opérateur-journalier et premier répondant
19. Demande de circulation des motoneiges sur la rue Lapointe
20. Abolition du programme de compensation pour les nouvelles constructions résidentielles (2 000 \$)
21. Demande de reconnaissance de l'Association Sportive de Sainte-Brigitte-de-Laval comme un organisme Lavallois
22. Levée ou ajournement de la séance ordinaire

Affaires nouvelles :

Adoptée à l'unanimité des conseillers

029-09 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier 2009 et de la séance extraordinaire du 26 janvier 2009

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS
ET RÉSOLU :**

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 janvier 2009 et la séance extraordinaire du 26 janvier 2009 soient adoptés et signés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

030-09 Adoption des comptes des mois de décembre 2008 et janvier 2009

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANTONIO FORTIER
ET RÉSOLU :**

QUE les bordereaux numéro 2008-12 de décembre 2008 et 2009-01 de janvier 2009 au montant de 858 646.64 \$ et 892 475.63 \$ soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

031-09 Adoption du règlement n° 579-09 - Règlement décrétant un programme *Rénovation Québec*, volet II-5 (accession à la propriété) de la Société d'habitation du Québec

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 579-09 et renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER
ET RÉSOLU :**

QUE le règlement n° 579-09 ayant pour titre « *Règlement décrétant un programme *Rénovation Québec*, volet II-5 (accession à la propriété) de la Société d'habitation du Québec* », soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

032-09 Adoption du règlement n° 580-09 - Règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration par une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 580-09 et renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER
ET RÉSOLU :**

QUE le règlement n° 580-09 ayant pour titre « *Règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration par une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, remboursable sur une période de 20 ans* », soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

033-09 Période de questions

Monsieur le maire Pierre Vallée invite les citoyen(ne)s présent(e)s à poser leurs questions, qui sera d'une durée maximale de trente (30) minutes tel que prévu au règlement n° 386-98.

Les questions posées par les citoyen(ne)s présent(e)s ont été répondues.

034-09 Autorisation de signature – entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et entente concernant la sécurité de l'information, dans le cadre du programme Rénovation Québec avec la Société d'habitation du Québec

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS
ET RÉSOLU :**

D' autoriser Messieurs le maire et le directeur-général et secrétaire-trésorier à signer l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et l'entente concernant la sécurité de l'information, dans le cadre du programme *Rénovation Québec* avec la Société d'habitation du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

035-09 Autorisation de signature d'entente – Projet domiciliaire « Domaine Sainte-Brigitte-sur-le-Golf S.A., phase 2 »

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER
ET RÉSOLU :**

D' autoriser Messieurs le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente pour le projet domiciliaire « *Domaine Sainte-Brigitte-sur-le-Golf S.A., phase 2* », ainsi que tous les documents s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

036-09 Autorisation de signature d'entente – Projet domiciliaire « Domaine Bellevue, phase 4 »

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER

ET RÉSOLU :

D' autoriser Messieurs le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente pour le projet domiciliaire « *Domaine Bellevue, phase 4* », ainsi que tous les documents s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

037-09 Autorisation de signature d'entente – Projet domiciliaire « La Montagne des Eaux Claires, phase 2-D »

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER
ET RÉSOLU :**

D' autoriser Messieurs le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente pour le projet domiciliaire « *La Montagne des Eaux Claires, phase 2-D* », ainsi que tous les documents s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

038-09 Autorisation de signature d'entente – Projet domiciliaire « Domaine de la rivière Richelieu, phase 1 »

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER
ET RÉSOLU :**

D' autoriser Messieurs le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente pour le projet domiciliaire « *Domaine de la rivière Richelieu, phase 1* », ainsi que tous les documents s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

039-09 Autorisation de dépense – Achats de bacs pour les matières recyclables

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de la Jacques-Cartier va procéder à un achat regroupé de bacs roulants de 360 litres destinés à la collecte de matières recyclables, afin d'obtenir un prix avantageux pour les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la MRC de la Jacques-Cartier requiert des soumissions pour acquérir près de 1 300 bacs roulants d'une capacité de 360 litres;

CONSIDÉRANT l'ajout de nouvelles résidences sur le territoire.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD
ET RÉSOLU :**

QUE Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier autorise la dépense pour l'achat de 200 bacs roulants de 360 litres pour la collectes des matières recyclables;

QUE La MRC de La Jacques-Cartier soit mandatée, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval, à procéder à un appel d'offres pour l'achat de bacs roulants destinés à la collecte des matières recyclables aux conditions mentionnées au devis et aux documents d'appel d'offres;

QUE La MRC de La Jacques-Cartier soit autorisé à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

040-09 Octroi de mandat à *Groupe-conseil ENVIRAM* – réalisation du plan d'aménagement du parc Richelieu

CONSIDÉRANT l'offre de services n° 0092305-2009-007, datée du 17 janvier 2009.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GILBERT THOMASSIN ET RÉSOLU :

QUE soit mandatée la firme *Groupe-conseil ENVIRAM* afin de réaliser le plan d'aménagement du parc Richelieu pour la somme maximale de 7 500 \$ (avant les taxes applicables).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

041-09 Octroi de contrat à la firme *Mission HGE* – construction d'un puits permanent et essais de pompage

CONSIDÉRANT l'offre de service 09125-101 et datée du 4 février 2009.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS ET RÉSOLU :

QUE soit mandatée la firme *Mission HGE* afin de procéder à la construction d'un puits permanent et aux essais de pompage pour la somme maximale de 80 160 \$ (avant les taxes applicables);

QUE ce conseil affecte le retour sur la taxe d'accise pour le paiement du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

042-09 Participation financière de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval dans le transport adapté

CONSIDÉRANT que la Municipalité est dans l'obligation d'offrir le service sur le territoire, du lundi au vendredi;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de Comté de la Jacques-Cartier a la responsabilité de mettre en place et de gérer le service;

CONSIDÉRANT que les coûts du service de transport adapté régional seront répartis entre les Municipalités de la M.R.C. selon la richesse foncière;

CONSIDÉRANT que les coûts totaux pour l'année 2009 pour Sainte-Brigitte-de-Laval (incluant les frais d'administration, la répartition et le transporteur) représentent une quote-part de 1 756 \$ à être versée à la M.R.C.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD ET RÉSOLU :

QUE soit versée la somme de 1 756 \$ à la M.R.C., étant la quote-part à déboursier par la Municipalité pour le service de transport adapté pour l'année 2009;

QU' une copie de cette résolution soit transmise à la

MRC de La Jacques-Cartier afin que celle-ci puisse, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval, la transmettre au ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

043-09 Acceptation des dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GILBERT THOMASSIN
ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux effectués sur les rues du Collège, Labranche, St-Louis et l'avenue Sainte-Brigitte nord pour un montant subventionné de 10 000,00 \$ dont les pièces justificatives seront transmis au ministère des Transports du Québec, conformément à leurs exigences;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

044-09 Embauche de Monsieur Guillaume Bédard au poste d'opérateur-journalier, premier répondant et pompier

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANTONIO FORTIER
ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil procède à l'embauche de monsieur Guillaume Bédard, au poste d'opérateur-journalier, premier répondant et pompier, à titre d'employé régulier, à temps complet, pour une période de probation de douze (12) mois, selon les dispositions du Manuel regroupant les conditions de travail des employés qui lui sont attribuables;

QUE la répartition des heures, entre les deux fonctions soit celle d'opérateur-journalier et celle de premier répondant et pompier, se fera à la discrétion de la Municipalité, selon les besoins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

045-09 Demande de circulation des motoneiges sur la rue Lapointe

CONSIDÉRANT la demande du 16 décembre 2008 de l'Association des motoneigistes de l'Arrière-Pays;

CONSIDÉRANT la rencontre du 19 janvier 2009 entre la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval et l'Association des motoneigistes de l'Arrière-Pays;

CONSIDÉRANT l'article 12 du chapitre V-1.2 de la loi provinciale sur les véhicules hors route.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS
ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil ne puisse donner suite à la demande pour la saison hivernale 2008-2009;

QUE l'Association des motoneigistes de l'Arrière-Pays proposent des solutions pour la saison hivernale 2009-2010.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

046-09 **Abolition du programme de compensation pour les nouvelles constructions résidentielles (2 000 \$)**

CONSIDÉRANT la résolution n° 166-07.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER
ET RÉSOLU :**

QUE ce conseil procède à l'abolition de la politique sur le programme de compensation pour les nouvelles constructions résidentielles dans la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval;

QUE cette décision soit rétroactive au 1^{er} janvier 2009;

QUE ce programme soit remplacé par une nouvelle politique qui sera présentée à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

047-09 **Reconnaissance de l'Association Sportive de Sainte-Brigitte-de-Laval comme un organisme Lavalais**

ATTENDU la demande de reconnaissance de l'Association Sportive de Sainte-Brigitte-de-Laval;

ATTENDU leur constitution sous la forme d'un organisme à but non lucratif (OBNL);

ATTENDU que l'OBNL a présenté une demande de support à la Municipalité afin de démarrer leurs activités;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de supporter les organismes de son territoire.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS
ET RÉSOLU :**

DE reconnaître l'ASSBDL comme OBNL;

DE soutenir l'OBNL en 2009 pour les activités de baseball et de soccer pour la clientèle jeunesse (moins de 18 ans) de la façon suivante :

- Offrir la gratuité des locaux et/ou terrains disponibles pour les activités dédiés à la jeunesse. Toutefois, le nombre d'heures offert à l'organisme gratuitement, les modalités ainsi que le taux préférentiel chargé pour les heures en excédant, seront définies par la politique de reconnaissance des organismes à être adoptée et/ou un protocole de soutien à être signé entre la Municipalité et l'OBNL. Toutes les heures excédant la banque d'heures offertes gracieusement seront chargées à un taux préférentiel défini par la politique de reconnaissance des organismes à être adoptée.
- Offrir la gratuité des locaux pour la tenue de leurs réunions selon la disponibilité des salles. La gratuité est offerte lorsque les sites sont déjà ouverts pour des activités municipales.
- Autoriser l'OBNL à utiliser l'adresse de la Municipalité pour la correspondance;
- Offrir une banque de photocopies annuelles. Toutefois, le nombre de photocopies offertes à

l'organisme gratuitement, les modalités et le taux préférentiel chargé pour les photocopies excédantes, seront définies par la politique de reconnaissance des organismes à être adoptée et/ou un protocole de soutien à être signé entre la Municipalité et l'OBNL;

- Publication sans frais dans les programmations de loisirs et communications municipales, selon l'espace disponible, à la discrétion de la Municipalité;
- La Municipalité sera propriétaire de l'équipement pour la première année d'existence de l'OBNL. Par la suite, les équipements seront cédés à l'organisme qui devra s'engager à les rétrocéder à la Municipalité en cas de dissolution. La Municipalité, en tant que propriétaire des équipements, pourra exiger des dépôts et des frais en cas de bris ou de remplacement. Toutefois, la Municipalité ne procédera pas à l'achat d'équipement pour l'OBNL en 2009.
- Versement pour sa première année d'existence, d'un montant de fonctionnement de 200 \$.
- Versement de la somme de 16 \$ par participant de moins de 18 ans inscrits aux activités soit de baseball ou de soccer, résidants à Sainte-Brigitte-de-Laval, afin de soutenir le fonctionnement de l'organisme. Une seule somme par participant. Cette somme est valide pour l'année 2009. Tout autre sport organisé par l'organisme ne sera éligible à cette somme à moins d'une autre entente. Le versement se fera après chaque session d'activité de l'OBNL.
- Procéder à l'achat de nouveaux uniformes pour le soccer et le baseball dont 25 % du montant total de la facture devra être assumé par l'OBNL. Après la première année, les uniformes seront cédés à l'organisme qui devra s'engager à les rétrocéder à la Municipalité en cas de dissolution. La Municipalité, en tant que propriétaire des uniformes pour la première année, pourra exiger des dépôts et des frais en cas de bris ou afin de procéder au remplacement de ceux-ci.

QUE le support accordé soit conditionnel au respect de la politique de reconnaissance des organismes à être adoptée par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Affaires nouvelles :

048-09 Levée ou ajournement de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ, À 20 H 55, PAR M. LE CONSEILLER RAPHAËL BRASSARD ET RÉSOLU :

DE lever la séance ordinaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.

PIERRE VALLÉE
Maire

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier